Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le V 5 - 27 janvier 2026 - 16 h
ID : 029-212902092-20260122-CM220126D00-DE

PLOUVIEN

RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026



Présentés en séance du Conseil Municipal du 22 janvier 2026

Sources des informations présentées dans le présent document :
- *Projet de Loi de Finances 2026*
- *Site du Ministère des Finances*
- *Lettres d'information de députés et sénateurs*
- *Presse spécialisée et généraliste*
- *Pôle Emploi*

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 029-212902092-20260122-CM220126D00-DE

Rapport et débat d'orientations budgétaires
Cadre juridique et objectifs

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) est, comme son nom l'indique, un rapport faisant état des orientations budgétaires de la commune, c'est-à-dire des investissements pluriannuels envisagés (avec prévision des dépenses et recettes).
Il doit aussi aborder la fiscalité locale par des hypothèses sur l'évolution des taux.
De plus, il doit exposer le contexte économique et les grandes orientations de la Loi de Finances, notamment l'évolution des concours financiers de l'État.
Dans ce rapport, on trouve également un état de la structure et de la gestion de la dette.
La présentation de ratios ou indicateurs permet d'apprécier la capacité d'autofinancement de la commune ainsi que sa capacité de désendettement.
Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) a bien toujours lieu mais depuis la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, article 107, afin de renforcer l'information des conseillers municipaux, il doit s'appuyer sur un rapport d'orientations budgétaires tels qu'évoqué précédemment.
Ce débat doit permettre aux conseillers de discuter des orientations qui pourront être intégrées dans le budget primitif de l'année N, et de les informer de la situation financière de la commune et sa capacité de financement, en tenant compte des contraintes conjoncturelles.
Le DOB est une étape obligatoire et essentielle dans le cycle budgétaire d'une commune de plus de 3 500 habitants. Sans DOB préalable, le vote du budget prévisionnel ne peut être adopté.

LE CYCLE BUDGETAIRE

Les ROB et DOB sont les premières étapes du cycle budgétaire, en comportant quatre :
- les rapport et débat d'orientations budgétaires,
- le budget prévisionnel,
- le budget supplémentaire ou des décisions modificatives,
- le compte administratif.

Le budget prévisionnel est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, les ROB et DOB ne pouvant intervenir ni le même jour ni à la même séance que le vote de ce document.

La loi Notre du 7 août 2015 indique que :
- le DOB doit faire l'objet d'une délibération spécifique, avec vote formel du Conseil Municipal, donnant simplement acte au Maire de sa tenue,
- lorsqu'un site internet de la commune existe, les ROB et DOB transmis au Conseil Municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires doivent être mis en ligne.

*
**

Il est donc proposé aux conseillers :

A - dans le rapport d'orientations budgétaires 2026 :

- **d'étudier le contexte économique international, national et local,**
- **de prendre connaissance de la situation financière de la commune de Plouvien,**

B - d'étudier les orientations budgétaires pour l'année 2026,

C - de débattre de ces orientations.

A - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

1 - LES CONTEXTES

Le contexte international

Les risques pesant actuellement sur l'économie mondiale sont connus :
- 2026 ne devrait pas marquer un véritable changement de dynamique sur la croissance mondiale projetée à 3 %,
- des tensions créées par les conflits russo-ukrainien et israélo-palestinien qui perturbent les chaînes d'approvisionnement en les renchérissant, à l'échelle mondiale, déjà déstabilisées depuis la crise sanitaire, et exacerbées par les positions de D.Trump,
- les tensions économiques entre grandes puissances (Russie, USA, Chine, Inde,…), renforcées depuis l'élection de D.Trump, avec ses positions protectionnistes et expansionnistes,

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 029-212902092-20260122-CM220126D00-DE

- un contexte de stabilité des taux d'intérêts,
- sans oublier les catastrophes naturelles, le dérèglement climatique et leurs conséquences graves sur les pays occidentaux, dont la France, et encore plus fortes sur les pays émergents et les plus pauvres.

Le contexte national

Au plan national, la situation générale n'est pas à l'optimisme :
- Inflation, surtout dans le domaine des achats alimentaires,
- Crise immobilière (peu de vente, peu de création de logements neufs) liées aux taux d'emprunt pratiqués et au coût des matériaux,
- Crise agricole, avec l'actualité récente du MERCOSUR,
- Nombre de faillites d'entreprises au plus haut depuis 6 ans,
- Attentisme des entreprises qui attendent une stabilité politique,
- Taux de demandeurs d'emploi qui augmente,

Mais le pays connait néanmoins une croissance positive, en baisse certes, mais évitant donc la récession.

La loi de finances 2026

Le projet de loi de finances pour 2026, non encore adopté au 15 janvier 2026, s'inscrit dans un contexte de forte tension sur les comptes publics, avec un objectif affiché par le gouvernement de réduction rapide du déficit et de la dette, au prix d'un effort important demandé aux collectivités territoriales.

A la date de rédaction du rapport, les mesures du PLF 2026 ne sont pas connues. Ainsi, ce document est basé sur des hypothèses en lien avec les annonces faites le Premier Ministre ainsi que sur les analyses des organismes et ou médias spécialisés.

Sept mesures gouvernementales impacteraient le budget des communes :

• **DILICO - Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (épargne obligatoire)** : épargne demandée de 2 milliards d'euros en 2026 (Plouvien non concernée),

• **Dotation de Solidarité Urbaine et Dotation de Solidarité Rurale** seront en hausse,

• **Stabilité de la dotation globale de fonctionnement** : maintien à hauteur de 27,4 milliards d'€,

• **Création d'un Fonds d'investissement pour les territoires** (FIT) regroupant la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation politique de la ville (DPV) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Le FIT sera quasi-réservé aux collectivités rurales (au sens Insee) et aux collectivités urbaines en difficultés,

• **Augmentation des cotisations CNRACL** : relèvement de 3 points du taux de cotisation des employeurs territoriaux à la CNRACL sur la part patronale,

• **Réduction de crédits :** baisse de 23 % du Fonds Vert,

• **Maintien de la TVA et réduction du FCTVA** : gel partiel du transfert de TVA. Le taux de compensation forfaitaire du FCTVA reste fixé à 16,404 %.

2 - ET PLOUVIEN ?

DEMOGRAPHIE

Le nombre d'habitants de Plouvien (population totale) est, selon évaluation de l'INSEE, de **4 045** au 1er janvier 2025 (4 006 au 1er janvier 2025), en hausse constante depuis au moins 30 ans.

	NAISSANCES	*MARIAGES*	*DECES*
2013	50	10	19
2014	45	9	22
2015	42	13	28
2016	58	14	27
2017	42	11	31
2018	47	12	20
2019	45	14	19
2020	33	14	19
2021	49	14	30
2022	58	17	33
2023	46	16	22
2024	31	18	40
2025	40	20	17

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 029-212902092-20260122-CM220126D00-DE

EMPLOI

Chiffres Plouvien de septembre 2025

Demandeurs d'emploi en Fin de Mois (DEFM)

Catégories	sept 2025	part	évol. annuelle	évol. Bretagne
catégorie A	69	41%	-15%	+9%
catégorie B	24	14%	-38%	-4%
catégorie C	75	45%	+1%	+5%
DEFM ABC	168	100%	-13%	+5%

ECOLES

La population scolaire primaire et maternelle est en hausse depuis 2019 et stable actuellement.

ENFANTS SCOLARISES EN PRIMAIRE au 1er septembre	
2014	412
2015	403
2016	402
2017	397
2018	391
2019	375
2020	389
2021	408
2022	406
2023	408
2024	424
2025	420

URBANISME

Le nombre de logements autorisés est reparti à la hausse (26, 33 par an sur les 6 dernières années) :

LOGEMENTS AUTORISES	
2013	2
2014	26
2015	8
2016	15
2017	17
2018	18
2019	37
2020	33
2021	35
2022	48
2023	16
2024	9
2025	17

Et sur le terrain ?

19 lots à bâtir sont encore disponibles à la vente sur la rue Jeanne Trébaol et Ar Vanel II à la date de rédaction du présent document, dont certains à vocation d'accueil de logements locatifs sociaux. 17 permis de construire ont été accordés en 2025. En lien avec la réduction du nombre de permis de construire, le produit de la taxe d'aménagement baisse régulièrement : 19 454 € en 2025, 37 523 € en 2024, 58 610 en 2023, et 85 778 € en 2022.

Objectif du SCOT

Le potentiel de logements sur ces terrains est de 120 logements minimum, permettant ainsi de respecter les engagements du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays de Brest de construire 15 logements minimum à l'hectare par an sur 10 ans pour stabiliser le nombre d'habitants. Plouvien respecte cet objectif.

La règle du Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

Elle plaide pour une raréfaction à terme des terrains constructibles et tend donc à interdire toute artificialisation nette des sols sur une période donnée. Cela n'implique pas nécessairement l'arrêt total de l'artificialisation de nouveaux espaces. Celle-ci sera conditionnée à une renaturation à proportion égale d'espaces artificialisés. Tout ce qui sera "*pris*" sur la nature devra être "*rendu*".

Des solutions

Il n'y a plus de lotissement en projet et les seules possibilités de construire des logements, et de maintenir le nombre d'habitants, sont des divisions de terrain et des opérations de revitalisation urbaine (Friches SILL, Coant, Guiguien).

- Une tendance est malheureusement au dépeuplement de nombreux logements, soit vides, soit occupés par des personnes seules. Ces habitats peuvent, en cas de vente, suite à travaux souvent, être occupés par des familles, permettant une revitalisation démographique de la commune.

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 029-212902092-20260122-CM220126D00-DE

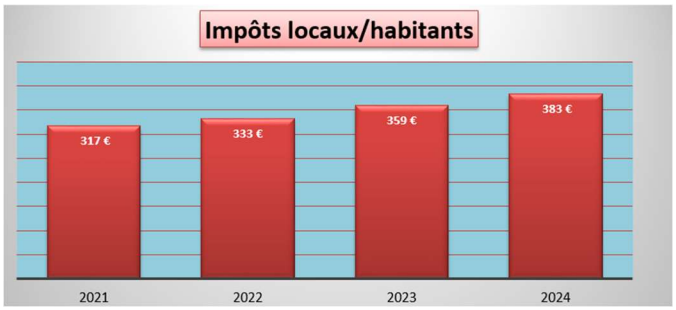
ANALYSE DES FINANCES COMMUNALES 2024

A - RATIOS PLOUVIEN 2024

La fiscalité

Taux appliqués

Sur la période 2014 / 2025, les taux des impôts locaux (taxe d'habitation et taxes foncières) ont été modifiés deux fois à la hausse, en 2016 et 2022, à hauteur de + 1 %.



Valeurs locatives

Chaque année, les valeurs locatives cadastrales, servant de base au calcul des impôts locaux, augmentent en fonction du taux d'inflation (2022 : 3,40 % - 2023 : 7,10 % - 2024 : 3,90 % - 2025 : 1, 70 % - 2026 : 0,80 % selon projet de loi de finances 2026). Cette hausse se répercute arithmétiquement sur les avis fiscaux.

Produits des taxes

Le produit des impôts locaux augmente chaque année suite à la revalorisation des bases et à l'intégration des constructions neuves. En 2024, sur Plouvien, il représente 42,35 % (46 ,22 % sur la strate) des recettes réelles de fonctionnement.
La réforme de la taxe d'habitation (TH) a réduit ce ratio.
Les autres taxes perçues, hors impôts locaux, sont constituées :
- du reversement de l'ex. Taxe professionnelle Eoliennes de la CCPA,
- des droits de mutation perçus sur les actes notariés, versés par le CD29,
- du fonds de péréquation des recettes fiscales.

1 573 650 € ont été perçus en 2025 au titre de la taxe d'habitation et du foncier bâti et non bâti.
La maîtrise des impôts locaux demeurant une préoccupation majeure, mais à ce stade de l'ébauche budgétaire, les taux 2026 seraient stables.

Année budgétaire	Produit des impôts locaux (TH/TFBNB)	Part dans recettes de fonctionnement
2016	1 191 000 €	42,59 %
2017	1 207 000 €	42,35 %
2018	1 238 000 €	42,36 %
2019	1 288 258 €	43,20 %
2020	1 309 219 € + 20 961 €	44,05 %
2021	1 233 889 € - 75 330 €	40,49 %
2022	1 312 895 € + 79 006 €	41,08 %
2023	1 423 387 € + 110 492 €	42,08 %
2024	1 534 557 € + 111 170 €	*42,35 %*
2025	1 573 650 € + 39 093 €	*Non déterminée*

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 029-212902092-20260122-CM220126D00-DE

Les dotations de l'Etat

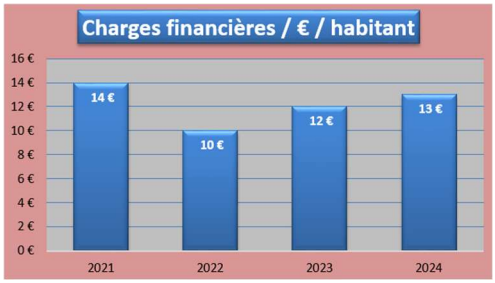
Contrairement à la tendance baissière et drastique des dotations de l'Etat décidée par le Gouvernement en 2013, sur Plouvien, le produit cumulé de la **DGF**, intégrant la **Dotation Forfaitaire**, la **Dotation de Solidarité Rurale** et la **Dotation Nationale de Péréquation**, a augmenté chaque année de manière importante.



Dotation Forfaitaire (DF)		
Année budgétaire	Montant perçu	Variation / 2013
2013	441 315 €	
2014	423 148 €	- 18 167 €
2015	372 787 €	- 68 528 €
2016	321 970 €	- 119 345 €
2017	295 001 €	- 146 314 €
2018	286 642 €	- 154 673 €
2019	296 642 €	- 144 673 €
2020	302 871 €	- 133 444 €
2021	304 863 €	- 136 452 €
2022	309 027 €	- 132 288 €
2023	311 024 €	- 130 291 €
2024	314 762 €	- 126 553 €
2025	315 197 €	-126 118 €

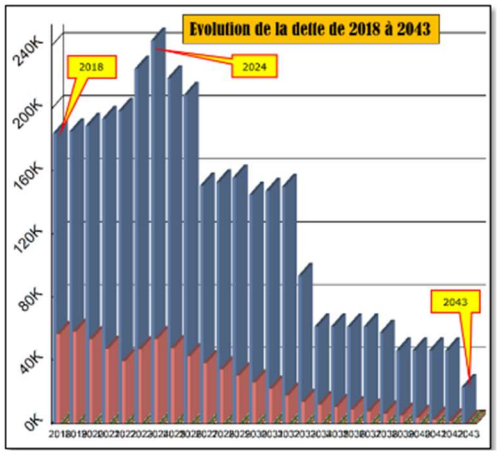
Dotation Globale de Fonctionnement (DF /DSR/DNP)		
Année budgétaire	Montant perçu	Variation / 2013
2013	750 487 €	
2014	755 926 €	+ 5 439 €
2015	762 702 €	+ 12 215 €
2016	759 116 €	+ 8 629 €
2017	796 194 €	+ 45 707 €
2018	823 750 €	+ 73 263 €
2019	838 292 €	+ 87 805 €
2020	855 490 €	+ 105 003 €
2021	881 880 €	+ 131 393 €
2022	915 924 €	+ 165 437 €
2023	971 742 €	+ 221 755 €
2024	977 030 €	+ 226 543 €
2025	983 503 €	+ 233 016 €

La dette



La dette en capital avait atteint son maximum en 2015 avec l'emprunt contracté pour la réalisation de la Forge en 2012.
Jusqu'en 2018, la commune a poursuivi son désendettement, tous les investissements depuis 2014 ayant été autofinancés.
Cette année-là, compte tenu des lourds investissements représentés par l'aménagement de la rue des Moulins et le début des travaux de réalisation de la Médiathèque, 2 emprunts d'un total de 593 000 € ont été réalisés.
Puis, pour financer les investissements 2023, un emprunt de 930 000 € a été contracté en 2022, réalisé en 2023.
L'encours de la dette est de 1 939 248 € au 1er janvier 2025, avec extinction en 2043.
L'année 2024 est une charnière avant un fort désendettement, permettant de réemprunter sans secousse, dès 2026 si besoin.

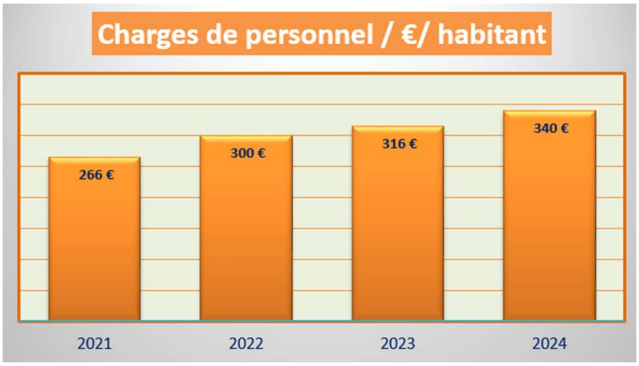
ENDETTEMENT PLURIANNUEL					
Années	Annuités	Capital	Intérêt	Annuités	Particularités
2013	390 190 €	277 000 €	113 160 €	+ 40 240 €	
2014	718 600 €	609 130 €	109 460 €	+ 328 410 €	Emprunt-relais de 370 000 €
2015	286 100 €	205 490 €	80 620 €	+ 97 400 €	
2016	322 100 €	238 730 €	83 370 €	+ 36 000 €	
2017	710 890 €	648 260 €	62 620 €	+ 388 790 €	Renégociation de 508 558 €
2018	241 330 €	184 480 €	56 840 €	- 469 560 €	
2019	243 950 €	185 530 €	58 410 €	+ 2 620 €	593 000 € réalisés en 2018
2020	242 828 €	189 186 €	53 641 €	- 1 122 €	
2021	241 045 €	193 463 €	47 581 €	- 1 783 €	
2022	238 131 €	198 589 €	39 542 €	- 2 914 €	
2023	272 665 €	225 382 €	47 283 €	+ 34 534 €	930 000 € réalisés en 2023
2024	297 043 €	243 280 €	53 763 €	+ 24 378 €	
2025	267 391 €	219 386 €	48 004 €	- 29 652 €	
2026	251 602 €	208 756 €	42 846 €	-15 789 €	
2027	189 593 €	151 148 €	38 445 €	- 62 009 €	
2028	187 872 €	153 397 €	34 475 €	- 1 721 €	
Sans emprunts nouveaux, extinction de la dette en 2043					



A noter :
- Aucun emprunt dit « toxique » n'a été contracté par la commune.
- La capacité de désendettement de la commune est seulement de 2,07 ans en 2025, chiffre loin d'être préoccupant.

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 029-212902092-20260122-CM220126D00-DE

Les charges de personnel



Autres chiffres :
Entre 2020 et 2025, la charge salariale a augmenté de 328 000 €, hors pondération.
Des recrutements ont été réalisés : services technique, administratif, scolaire, médiathèque, animation, police municipale, … avec redondance d'agents en remplacement.

Les dépenses et Recettes de fonctionnement en vue d'ensemble 2020 à 2025

Vue écran Logiciel Berger-Levrault - 15 janvier 2026

S...	Se...	Chapitre	Réalisé	Réalisé N-1	Réalisé N-2	Réalisé N-3	Réalisé N...	Réalisé N-5
⊟ D			2 578 160,59 €	2 367 156,60 €	2 235 865,36 €	1 986 736,06 €	2 109 122,72 €	2 115 976,59 €
	⊟ F		2 578 160,59 €	2 367 156,60 €	2 235 865,36 €	1 986 736,06 €	2 109 122,72 €	2 115 976,59 €
		⊞ 011 - Charges à caractère général	676 896,95 €	622 375,36 €	533 624,10 €	464 366,91 €	531 368,04 €	515 608,89 €
		⊞ 012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 409 748,43 €	1 290 641,58 €	1 193 479,60 €	1 062 902,19 €	1 094 568,02 €	1 115 849,60 €
		⊞ 014 - Atténuations de produits	741,00 €	1 162,00 €	1 044,00 €	1 337,00 €	1 287,00 €	2 342,00 €
		⊞ 65 - Autres charges de gestion courante	437 859,30 €	405 398,81 €	466 521,35 €	402 052,94 €	428 948,16 €	428 289,44 €
		⊞ 66 - Charges financières	52 914,91 €	47 578,85 €	38 876,31 €	55 551,02 €	52 951,50 €	53 886,66 €
		⊞ 67 - Charges spécifiques	0,00 €	0,00 €	120,00 €	64,00 €	0,00 €	0,00 €
		⊞ 68 - Dotations aux provisions et dépréciations	0,00 €	0,00 €	2 200,00 €	462,00 €	0,00 €	0,00 €
⊟ R			4 306 837,24 €	3 964 289,51 €	3 881 062,28 €	3 276 324,64 €	1 983 810,78 €	1 822 712,14 €
	⊟ F		4 306 837,24 €	3 964 289,51 €	3 881 062,28 €	3 276 324,64 €	1 983 810,78 €	1 822 712,14 €
		⊞ 002 - Résultat de fonctionnement reporté	657 141,42 €	488 864,13 €	470 997,70 €	229 279,53 €	154 071,34 €	116 349,79 €
		⊞ 013 - Atténuations de charges	51 284,30 €	41 733,41 €	12 750,97 €	29 810,29 €	14 071,58 €	23 496,44 €
		⊞ 70 - Produits des services, du domaine et ventes div...	298 848,42 €	215 210,78 €	218 438,43 €	178 201,09 €	147 541,77 €	175 436,02 €
		⊞ 73 - Impôts et taxes	387 872,10 €	402 454,20 €	294 005,00 €	302 509,00 €	334 434,00 €	359 655,00 €
		⊞ 731 - Fiscalité locale	1 534 665,00 €	1 423 387,00 €	1 428 772,91 €	1 329 285,66 €	82 838,78 €	69 032,64 €
		⊞ 74 - Dotations et participations	1 321 881,41 €	1 305 727,53 €	1 228 776,57 €	1 181 020,33 €	1 053 170,79 €	1 052 755,18 €
		⊞ 75 - Autres produits de gestion courante	26 552,16 €	28 259,95 €	25 555,58 €	23 961,52 €	41 257,79 €	23 823,39 €
		⊞ 76 - Produits financiers	12,24 €	8,16 €	3,67 €	3,06 €	3,06 €	4,28 €
		⊞ 77 - Produits spécifiques	28 580,19 €	58 644,35 €	201 761,45 €	2 254,16 €	156 421,67 €	2 159,40 €

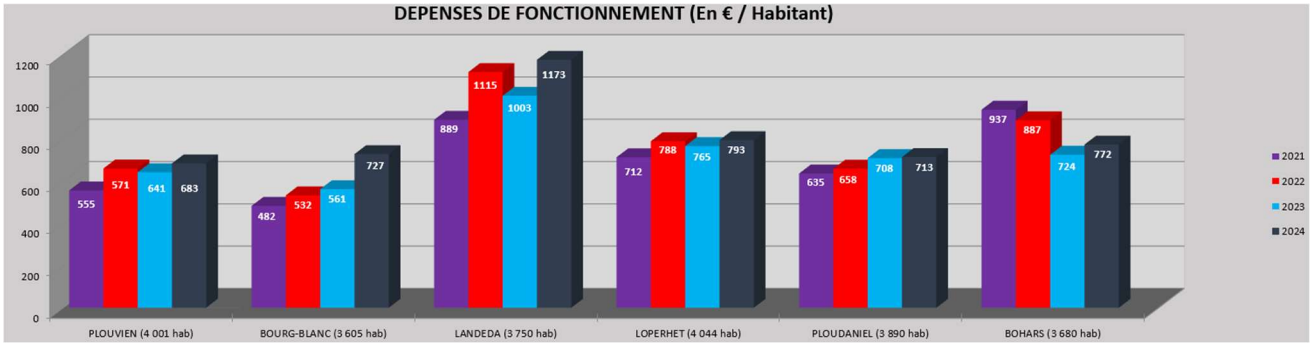
B - RATIOS FINANCIERS PRINCIPAUX 2021 à 2024, COMPARES SUR 7 COMMUNES



Figurent ci-dessous des ratios financiers situant le sort de Plouvien par comparaison à des communes finistériennes proches géographiquement, d'approximativement le même nombre d'habitants, proches géographiquement, de la même strate démographique règlementaire de 3 500 à 5 000 habitants.
Ces ratios, dont les derniers disponibles, ceux de 2024 qui concernent toutes les collectivités françaises, sont extraits de documents disponibles sur le site du Ministère des Finances, dont la page d'accueil figure ci-contre :
Ces communes sont : **Bourg-Blanc, Landéda, Loperhet, Ploudaniel, Plouarzel et Bohars.**
NB : le nombre d'habitants servant de base aux ratios, par commodité, est celui de 2024, faussant à la marge ceux des années précédentes.

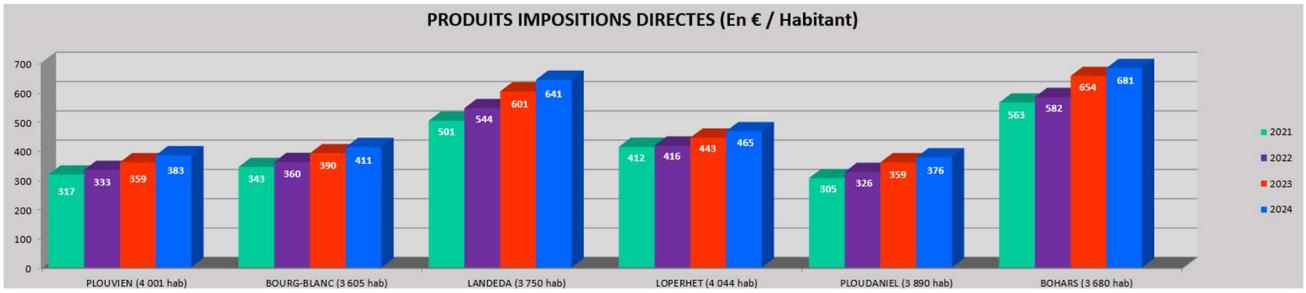
Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 029-212902092-20260122-CM220126D00-DE

Les dépenses de fonctionnement



La maîtrise des **dépenses courantes de fonctionnement** reste le premier levier sur lequel la collectivité agit pour dégager une capacité d'investissement suffisante.
Le recours à des achats et contrats groupés avec d'autres collectivités, des comparaisons de fournisseurs, ont permis, depuis 2016, de stabiliser le montant des dépenses de fonctionnement.
L'effort sera maintenu en 2025.

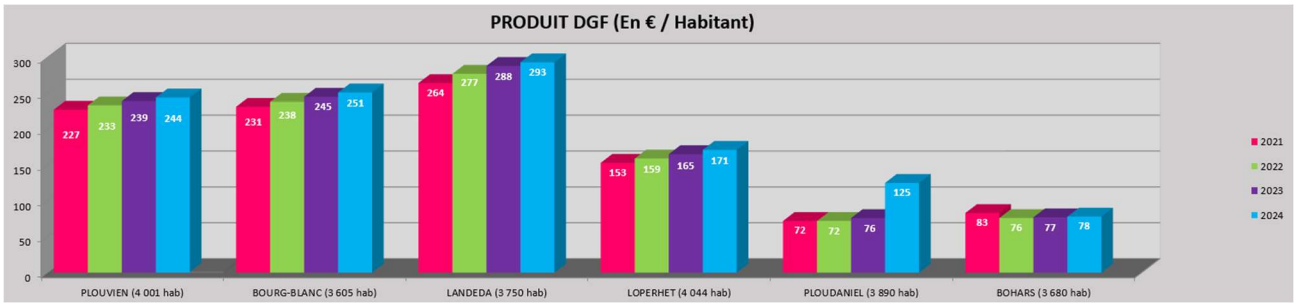
La fiscalité directe



Le produit des **3 taxes d'imposition directes** (Taxes d'habitation, foncière, et foncière non bâtie) varie régulièrement ces dernières années pour 2 raisons :
- revalorisation des bases fixées chaque année par la loi de finances,
- variation des bases physiques liée aux nouvelles constructions.

Mais ce produit reste dans la moyenne basse par comparaison aux communes voisines.
1 % de hausse de taux génère un produit fiscal complémentaire de 11 000 €.

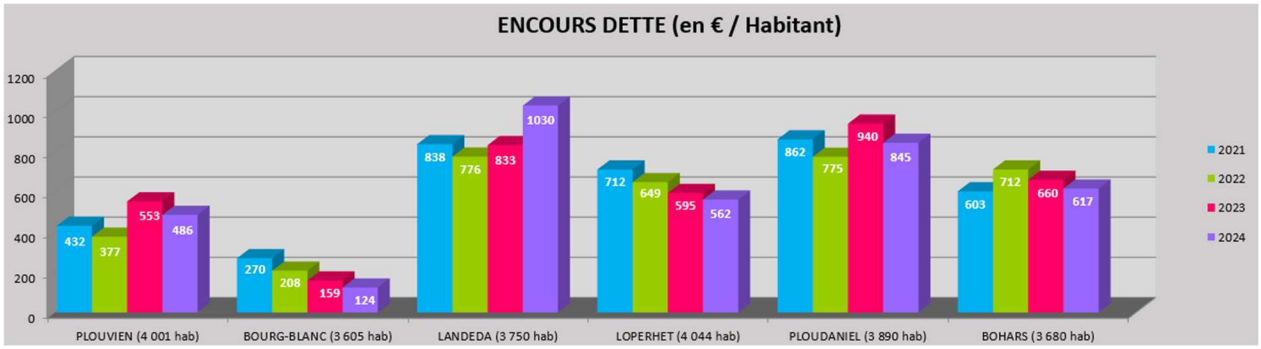
Les dotations de l'Etat



En matière de ratio **Dotation Globale de Fonctionnement** / Habitant, une grande disparité existe entre certaines communes.
Paradoxalement, sur Plouvien, depuis 2013, alors que les dotations de l'Etat vers les communes baissent régulièrement, le produit global de la Dotation Globale de Fonctionnement (Dotation forfaitaire, Dotation de Solidarité Rurale et Dotation Nationale de Péréquation) a augmenté chaque année, comme indiqué plus haut.

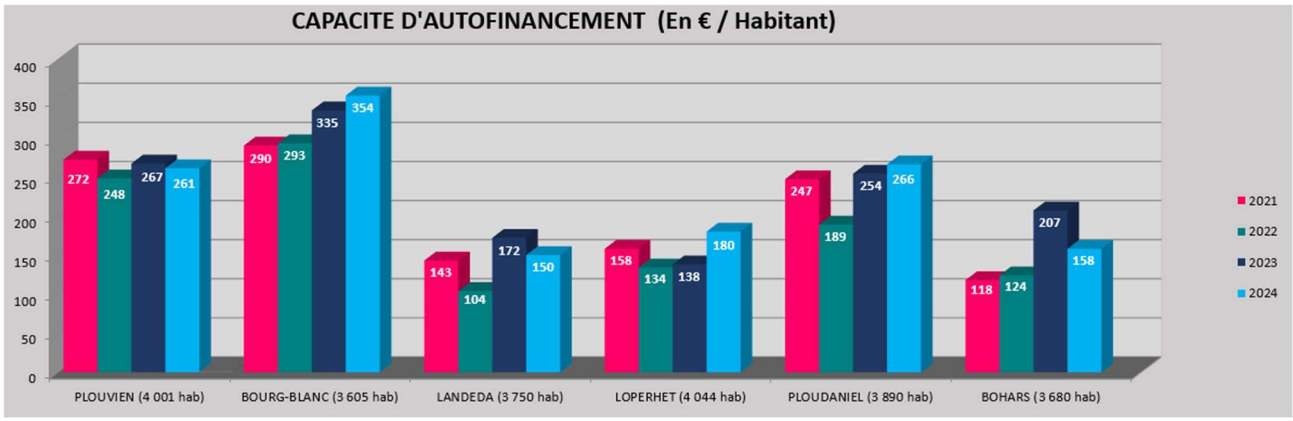
Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 029-212902092-20260122-CM220126D00-DE

La dette



L'**encours de la dette** représente le capital restant dû (CRD) au 1er janvier de l'année.
Dans certaines communes étudiées, la tendance est au désendettement, comme à Plouvien.
Sur notre commune, un emprunt de 593 000 € a été réalisé en 2018 pour financer la médiathèque et les travaux de la rue des Moulins d'où une hausse de l'encours de la dette sur 2019.
Depuis le CRD diminue régulièrement, en dépit de la réalisation d'un emprunt de 930 000 € en 2023, en lien avec l'extinction de la dette.

L'autofinancement

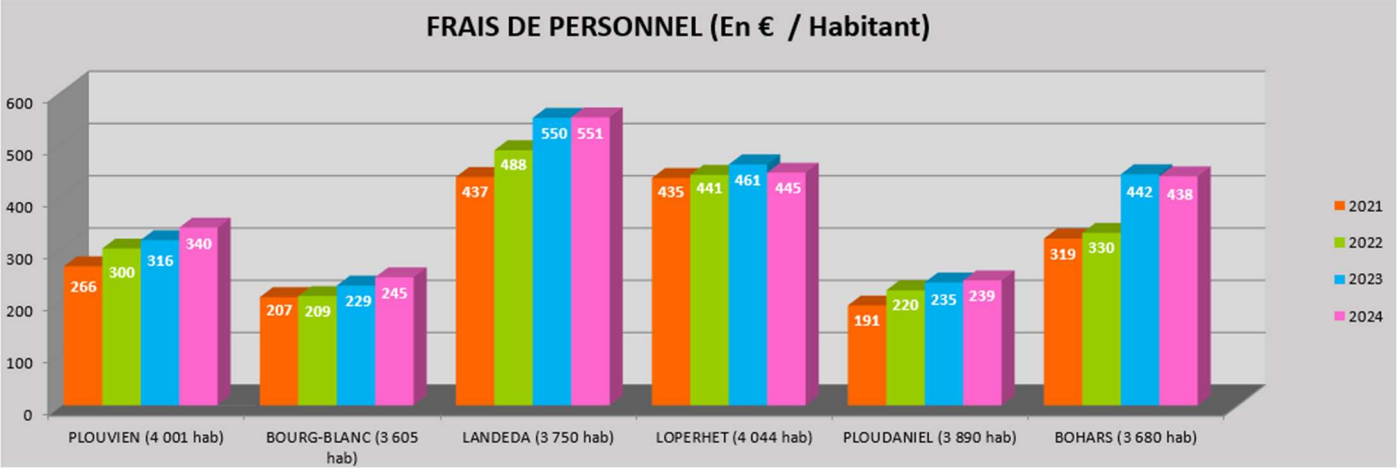


La **capacité d'autofinancement** des dépenses d'investissement était demeurée stable sur Plouvien ces dernières années.
Compte tenu de la baisse régulière de l'endettement, l'investissement sans recours à l'emprunt en est facilité, en particulier
Cet autofinancement (officiellement « Prélèvement ») doit couvrir le remboursement du capital des emprunts. Le solde disponible finance les investissements.
En 2025, le montant du prélèvement est le plus élevé, de mémoire de comptable.

	PRELEVEMENT 1	CAPITAL 2	AUTOFINANCEMENT NET 1 *moins* 2	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE N + 1
2020	618 020 €	189 186 €	428 834 €	229 279 €
2021	634 600 €	190 862 €	443 738 €	470 997 €
2022	800 000 €	198 589 €	**601 411 €**	467 285 €
2023	750 000 €	225 382 €	524 618 €	716 485 €
2024	919 500 €	243 280 €	676 222 €	653 244 €
2025	1 029 390 €	219 386 €	810 004 €	405 000 €

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 029-212902092-20260122-CM220126D00-DE

Les frais de personnel



Le ratio « **Frais de personnel** » en 2024 représente 53,73 % (53,30 % pour la strate) - 340 € par habitant (530 € pour la strate) - des dépenses réelles de fonctionnement.
Il est à prendre avec des réserves dans la mesure où toutes les communes ne fonctionnent pas de manière identique en matière de gestion RH :
- Certaines font appel à des **prestataires** de service ou à des associations pour l'animation, l'offre de service à la Petite Enfance avec des dépenses non incluses dans les charges de personnel. La commune de Plouvien a confié à l'association « Au Clair de la Lune » la gestion de sa crèche.
- D'autres collectivités gèrent ces services en **régie directe**, avec un coût de personnel plus élevé : ainsi Plouvien gère directement la garderie périscolaire et l'ALSH. En cas d'absentéisme, une commune peut recruter, augmentant sa masse salariale, mais peut bénéficier d'un remboursement de salaire par une assurance.
Le ratio ne reflète donc pas la contraction des dépenses/recettes sur cet aspect particulier.



Une réduction de la masse salariale intégrée au ratio officiel DGFIP. Comment ?
1 - Le coût salarial de 3 postes d'agent titulaires est remboursé à la commune à :
* 100 % pour le poste de directrice de la Crèche, par l'association Au Clair de la Lune,
* 50 % pour le poste de responsable de la Médiathèque, par la commune de Bourg-Blanc,
* 22 % pour le poste de policier municipal, par la même commune.

2 - Sont remboursés à la commune par la Poste les charges de personnel de l'Agence Postale Communale.
3 - Le salaire des agents en maladie est remboursé par l'assurance statutaire à la commune, sous conditions.
4 - Une partie du salaire des agents du restaurant scolaire est également remboursée par la Caisse des Ecoles.
174 503 € ont été remboursés en 2025 à ces 4 titres et le ratio officiel 2025 en sera pondéré à la baisse.

PLOUVIEN - Ratios des charges de personnel

Exercices	Ratios officiels	Ratios pondérés	Ratios nationaux
2024	53,74 %	48,89 %	54,14 %
2023	53,73 %	49,31 %	53,30 %
2022	53,19 %	49,14 %	54,10 %
2021	52,84 %	47,64 %	54,37 %
2020	51,12 %	45,05 %	54,77 %
2019	51,90 %	44,84 %	53,34 %
2018	46,05 %	40,42 %	53,27 %
2017	48,65 %	46,31 %	48,77 %

Autres chiffres :
Entre 2020 et 2025, la charge salariale a augmenté de 328 000 €, hors pondération.
Des recrutements ont été réalisés : services technique, administratif, scolaire, médiathèque, animation, police municipale, … avec redondance d'agents en remplacement.

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 029-212902092-20260122-CM220126D00-DE

B - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

AVANT-PROPOS

- Le document de synthèse du Débat d'Orientations Budgétaires 2026 a été rédigé suite à un recensement exhaustif des besoins par les services, mais sans devis sur certaines opérations, voire sans estimatifs.
- Les résultats comptables 2025 sont estimés, mais non validés par le SGC.
- Les propositions budgétaires définitives auront pu être examinées par les commissions du Conseil, avant l'examen du budget prévisionnel par le Conseil Municipal du 20 février 2026. Elles intégreront les montants vraisemblablement notifiés du produit fiscal et de la DGF et les montants de devis et marchés.
- Des crédits sont disponibles en investissement en « Opérations non affectées », permettant ainsi à la future équipe municipale d'envisager de nouveaux projets.

Le Budget Général prévisionnel 2026 sera élaboré à partir d'une situation caractérisée par :
- un **endettement en baisse** (- 15 790 € en annuités) ;
- des **charges de fonctionnement globalement en augmentation**, en lien avec des charges de personnel, la retraite d'élus, le fonctionnement des caméras de vidéo-protection, une provision pour situation exceptionnelle ;
- un **produit fiscal sur les taxes foncières bâtie et non bâtie en hausse** de 15 000 € environ en raison de l'augmentation des bases physiques d'une part, et de l'augmentation de la valeur locative de 0,80 % (1,70 % en 2025) d'autre part. Le bémol est la compensation par l'Etat du produit de la taxe d'habitation sans proportion, et surtout non évolutive, avec la valeur locative des très nombreuses maisons neuves construites et encore à sortir de terre ;
- en fonctionnement, des **dotations de la CCPA et de l'Etat**, a priori stables selon les termes de la loi de finances initiale de 2026, à nouveau en débat au Parlement.
- une recette exceptionnelle : le solde des **indemnités versées par l'assurance** suite aux dégâts de Ciaran sur différents sites municipaux, déjà prévu en 2025 mais non versé, en dépit de la transmission en fin d'année des éléments financiers finaux ;

La rigueur budgétaire, exacerbée en 2026 par des contingences extérieures, demeure donc de mise avec 6 propositions, sans projet phare :
1 - Assurer la **maîtrise des dépenses de fonctionnement**, tout en permettant le maintien en bon état du patrimoine communal et aux services municipaux de bien œuvrer au service du public ;
2 - Réaliser sur l'année en cours **une opération** dont la nécessité est apparue en cours de mandat :
- la mise en place de caméras de vidéo-protection en report,

3 - Lancer des **études** :
- Nouveaux vestiaires / Tribune du stade Jo Bothorel,
- Diagnostic du réseau d'eaux pluviales,
- Aménagement urbain de la rue Laennec,
- Faisabilité des aménagements de l'Ilot Mairie,

4 - **Acquérir les immeubles** Crédit Agricole et Fauré, en report 2026, dans la perspective du renouvellement urbain de l'Ilot Mairie.
5 - Financer ces dépenses par **autofinancement et subventions** exclusivement, sans emprunt donc.
6 - **Ne pas augmenter les taux d'imposition**, la dernière hausse, de + 1 %, datant de 2022.

La finalité des propositions budgétaires est de rendre le meilleur service possible à la population, aux usagers des services, au meilleur coût avec les objectifs suivants :
- Améliorer le confort et la sécurité des occupants (Associatifs, professionnels, scolaires, particuliers…) des bâtiments communaux,
- Faciliter le partage harmonieux des espaces publics de déplacement,
- Mettre aux normes énergétiques et réglementaires des bâtiments,
- Mettre à disposition des agents municipaux des moyens de travail modernes et sécurisés,
- Maintenir en état des sites municipaux,
- Et surtout, pourvoir aux besoins exprimés et avérés des plouviennois de toutes générations !

Particularités sur l'investissement :
- A la date de rédaction du présent document (15 janvier 2026), la **disponibilité budgétaire est de 493 900 €** sur le programme « Opérations non affectées », avant arbitrage. Ce montant est artificiel et résulte de la volonté des élus de réduire le report concernant les vestiaires-tribunes, dont le calendrier prévisionnel prévoit des travaux sur 2027 et 2028 ;
- Le versement des soldes, à hauteur de 676 000 €, de **subventions notifiées** sur 9 opérations, dont 354 000 € sur « Requalification du bourg » et « Chapelle Saint-Jean » (83 000 €), « Vidéo-protection » (50 000 €) est reporté en 2026.

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 029-212902092-20260122-CM220126D00-DE

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Economies ou moindres hausses attendues

- ✓ *Fournitures et services* : les achats sont réalisés au maximum via des groupements d'achat (Energies, fournitures, contrats d'entretien) et des contrats renégociés (téléphonie, informatique …).

Et l'énergie ?

Electricité et gaz : le coût de ces énergies, qui avait explosé en 2023, revient à un niveau plus correct en 2025 à consommation égale (156 550 €), selon les tarifs des groupements de commande du SDEF et résultat des efforts fournis en économie d'énergie :

- remplacement progressif des vieux candélabres d'éclairage public par des leds,
- réduction des horaires de fonctionnement de ces éclairages publics,
- remplacement progressif de radiateurs, et de dispositifs d'éclairages énergivores sur l'ensemble des bâtiments municipaux,
- généralisation des thermostats,
- isolation des combles de la mairie,
- installation d'une pompe à chaleur sur la salle polyvalente,
- Mais hausse du nombre de points lumineux dans les nouveaux lotissements, mais nonénergivores.

Hausses diverses

- ✓ *Matières premières* : bitume et matériaux ;
- ✓ *Contrats de maintenance* : + 1 %, conforme à l'inflation ;
- ✓ *Fourniture d'eau CCPA :* + 6 % sur une facture de 90 m^3 ;
- ✓ *Assainissement collectif CCPA :* + 6,42 % sur l'abonnement et + 1,76 % / m^3 sur les consommations ;
- ✓ *Gestion des déchets CCPA* : + 5 % sur la redevance.

Dépenses conjoncturelles (Hors personnel)

- ✓ *En moins* :
  - Néant
- ✓ *En plus* :
  - Terrains de foot non regarnis ni aérés depuis 3 ans, filets de buts à remplacer.
  - Prévue en 2025 mais réalisée partiellement : campagne de remise en peinture des dispositifs de sécurité et de signalisation sur l'ensemble des rues et parkings,
  - Crédit particulier pour les honoraires du cabinet d'avocats LGP pour la gestion d'un contentieux d'urbanisme,
  - Prestation de service avec Consultassur pour renégocier les contrats d'assurance 2027 à 2030,
  - Contrat de maintenance Caméra : 7 100 €,
  - Elagage de l'Ilot du Jardin du Prat,
  - Mise en œuvre d'une retraite complémentaire pour les élus sortants,
  - Provision pour dépense exceptionnelle sur sécurité,
  - Récolement archives par le CDG 29 après les municipales,
  - Entretien tracteur par Sofimat directement sur le CTM,
  - Tablettes au CTM pour accès SIG,
  - Crédit en hausse sollicité par l'école des Moulins sur les livres et fournitures scolaires.

Budget annexe du CCAS

- ✓ Une subvention d'équilibre s'avère inutile en 2026 (comme en 2024), l'excédent de fonctionnement de budget annexe lié aux recettes sur concessions cimetière le permettant.

Subventions de fonctionnement

- ✓ *Les crédits seront adaptés* aux besoins exprimés par les associations :
  - Le contrat d'association 2026 avec l'OGEC Saint-Jaoua est stable en montant global. Quid de l'aide au repas ? Une provision sera inscrite ;
  - Les aides aux APE relatives aux sorties Piscine des 2 écoles seront abondées, le coût des entrées augmentant selon les décisions du SPAAL (Syndicat mixte Pôle Aquatique Abers-Lesneven), gestionnaire du site. Le transport est financé par la CCPA ;
  - Une subvention d'équilibre 80 000 € sera provisionnée au profit de la Crèche Au Clair de la Lune (90 000 € en 2025), avec complément possible.

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 029-212902092-20260122-CM220126D00-DE

Médiathèque

- ✓ Une dotation de 24 000 €, hors frais de personnel, sera proposée pour le fonctionnement de ce service, dont 13 000 € pour le fonds documentaire (Livre, audio-visuel, jeux, ….), 5 500 € pour les animations habituelles et 5 500 € pour les frais de fonctionnement habituels.

Divers

- ✓ *Prestations de service* : non réalisées en 2025 et à reporter : analyse obligatoire de la qualité de l'air dans les ERP accueillant des enfants (Maison de l'Enfance et Ecole des Moulins), contrôle des poteaux incendie via la CCPA, élaboration des plans bourg et campagne + tirage ?, gros entretien des terrains de football en herbe…

Charges financières

- ✓ *Intérêts d'emprunts* : 48 004 € (52 914 € en 2025). Aucun emprunt n'est prévu sur 2026, ne générant pas d'intérêts intercalaires.
- ✓ *Ligne de trésorerie* : 200 000 € sont disponibles en outil complémentaire aux emprunts classiques (Pas d'utilisation de cette ligne en 2021, 2022 en 2023 et 2024). Un crédit d'intérêts sera néanmoins inscrit.

Ecritures d'ordre

- ✓ *Amortissements :* le montant n'est pas connu. Il génère une recette d'investissement (218 303 € en 2025) : 220 000 € seront inscrits en hypothèse 2026 ;
- ✓ *Prélèvement* : l'objectif 2026 sera au minimum, par prudence, de **700 000 €** (1 029 390 € en 2025), considérant les charges nouvelles et des disponibilités en investissement.

Zoom sur les charges de personnel

Au 1er janvier 2026, sont en poste 25 agents titulaires (1 en cours de remplacement). 5 contractuels travaillent régulièrement pour la commune. D'autres sont recrutés en cours d'année pour l'Animation-Jeunesse et les remplacements d'agents indisponibles sur les autres services si besoin.

HAUSSE DE LA MASSE SALARIALE PREVUE (Non évaluée au 15 janvier) : *Pourquoi ?*

Mesures nationales ou automatiques :

- Redondantes revalorisations de carrière liées à l'ancienneté ;
- Revalorisation du SMIC au 1er janvier avec incidence sur les plus bas salaires des agents statutaires ;
- Hausse de la contribution CNRACL employeur sur les retraites (37,65 % au lieu 34,65 %) ;

Contexte local avec incidence financière :

- Prestation de service du CDG 29 sur service de remplacement ;
- Versement du complément indemnitaire annuel (CIA) sur le régime indemnitaire en place ;
- Mise à jour de l'organisation des astreintes, avec extension des plages à étudier ;
- Régime indemnitaire à abonder ;
- Revalorisation de la participation employeur sur la prévoyance ;
- Dès que possible, un agent Service Civique à recruter sur la Médiathèque (Le SNU est sans contrainte financière) ;
- Recrutement du remplaçant du DGS par tuilage ;
- Document unique à élaborer ;
- Indemnités élection.

Recettes

Excédent 2025 reporté sur 2026 : 405 000 €, à valider (657 141 € de 2024 sur 2025).

Observation *:*
Le montant de l'excédent de fonctionnement reporté est lié, outre à la gestion de l'année, au choix politique du montant du prélèvement. Plus le prélèvement est faible, plus le montant de l'excédent N + 1 reporté est élevé.

Personnel municipal :

- ✓ Poursuite, comme en 2025, du reversement des frais de personnel par la Caisse des Ecoles (15 990 € en 2025). Mais vigilance sur son montant en raison de la hausse des tarifs d'achat des repas connus en juillet, renchérissant la prestation, avec une marge de manœuvre réduite d'augmentation du prix de vente aux familles. Le montant à reverser s'en trouvera réduit.
- ✓ Comme en 2025, l'assurance statutaire remboursera la rémunération de 4 agents statutaires en arrêt de travail de longue durée.
- ✓ Un flux financier de 106 000 € sur 2025 en provenance de 3 structures permet de réduire la masse salariale nette :
  - la commune de Bourg-Blanc pour la responsable de la médiathèque et le policier municipal,
  - l'association Au Clair de la Lune pour la crèche,
  - la Poste sur l'Agence Postale Communale.

Impôts locaux :

- ✓ Les taux de taxes foncières et d'habitation (Depuis 2023 pour cette dernière) peuvent augmenter, mais proportionnellement les uns par rapport aux autres. Les taux de taxes foncières ont subi une hausse de 1 % en 2022. Une stabilité de la fiscalité

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 029-212902092-20260122-CM220126D00-DE

est à nouveau proposée au stade du DOB 2026. La taxe d'habitation demeure applicable aux résidences secondaires et logements vacants depuis plus de 2 ans. Le Conseil Municipal ne peut majorer de la taxe d'habitation, Plouvien n'étant pas éligible au dispositif.

- ✓ Le montant des compensations fiscales n'est pas connu.

La revalorisation législative des valeurs locatives n'existe plus depuis 2018. Elle évolue maintenant selon l'inflation de la période Novembre N - 1 et Novembre N - 2. En cas de déflation, aucune dévalorisation des bases n'est appliquée. Cette revalorisation 2026 a été calculée à **0,80 %** (1,70 % en 2024).
Effets sur le produit fiscal de Plouvien en 2024 :
Cette revalorisation des bases fiscales, à valeur physique et taux d'imposition identiques à 2025, générera un produit fiscal supplémentaire certain de 15 000 € environ
00 000 € seront à inscrire en provision, par anticipation de l'augmentation de la valeur physique des bases.
Conséquence sur les avis fiscaux :
Les sommes dues par les contribuables, sur la part de Plouvien, augmenteront donc automatiquement de 0,80 %, à taux et valeur locative identiques à 2025.

Dotations diverses

Etat

- ✓ La part « Dotation forfaitaire » de la dotation globale de financement (DGF) devrait être stable, selon la loi de Finances 2026 à réexaminer ;
- ✓ Les montants des autres composantes de la DGF, importants en 2025, seront inscrits comme d'habitude en minoration de manière à éviter les mauvaises surprises ;
- ✓ Le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement n'est pas connu (3 605 € en 2025).

Conseil Départemental

- ✓ Le CD29 a invité les communes à être prudentes sur le montant des droits de mutation reversés (81 233 € perçus en 2025, 92 367 € en 2024), considérant la baisse du nombre d'actes de vente. Le montant à inscrire sera donc fortement minoré.

CCPA

- ✓ Les montants des dotations sont connus : reversement fiscal sur les Eoliennes (21 356 €) / Attribution de compensation : 143 031 € (Stable) / Dotation de solidarité : 56 838 € (+ 887 €).

Caisse des Ecoles

- ✓ 15 990 € ont été reversés au Budget Général en 2025, en compensation des frais de personnel non budgétisés sur ce service. C'est une procédure habituelle. La même somme serait provisionnée en 2026.

Recettes liées aux loyers stables

Les indices de révision des baux feront légèrement évoluer les loyers à la hausse.

- ✓ Indemnité de la Poste sur l'Agence Postale Communale : 14 220 €,
- ✓ Loyer versé de Ti-Local : 3 300 €,
- ✓ Loyer de l'épicerie / boucherie : 9 000 €.

Observation : la commune assure la continuité du bail en cours avec la locataire sur la maison Coant, mais a des difficultés d'encaissement de loyer.

Services Enfance

- ✓ La facturation des services Enfance et Jeunesse (Garderie périscolaire et centre aéré) aux familles génère des produits en baisse car une moindre fréquentation existe (144 828 € en 2025, 152 155 € en 2024). Le montant 2026 sera a priori stable. Il existait une cause à la forte hausse du produit depuis 2023, la modification des taux d'encadrement, initiative de politique locale permettant de nouvelles inscriptions.

Recettes diverses

- ✓ *Cimetière* : les concessions nouvelles et renouvellement sur le cimetière génèrent des recettes suffisamment importantes pour permettre de ne pas prévoir, comme en 2022, 2023 et 2024, une subvention d'équilibre au CCAS (Reversement par le Budget Général du 1/3 de ces recettes au CCAS).
- ✓ *Indemnité d'assurance* : la tempête CIARAN de 2023 a détérioré des bâtiments communaux, surtout la toiture de la boucherie / Supérette, dont les travaux ne sont pas encore réalisés. Le solde de remboursement de l'assurance, déjà provisionnés en 2025, seront perçus.

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 029-212902092-20260122-CM220126D00-DE

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT		
PROPOSITIONS	**DEPENSES**	**RECETTES**
EXCEDENT REPORTE		282 000 €
EMPRUNT	210 000 €	0 €
FCTVA		140 000 €
TAXE D'AMENAGEMENT		15 610 €
AMORTISSEMENTS	60 000 €	220 000 €
PRELEVEMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		700 000 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE		1 029 390 €
TOTAL HORS OPERATIONS	**270 000 €**	**2 387 000 €**
TOTAL OPERATIONS *Dont crédit disponible*	**2 793 000 €** *493 900 €*	**676 000 €**
MONTANT BUDGET PREVISIONNEL	**3 063 000 €**	**3 063 000 €**

INVESTISSEMENT
Dépenses

1 + 2 - TOTAL INVESTISSEMENT : 3 063 000 €

1 - HORS OPERATIONS : 270 000 €

Remboursement du capital des emprunts : 210 000 €
- 208 756 € (219 386 € en 2025)

Amortissements sur subventions : 60 000 €
- 52 398 € en 2025
- 60 000 € en provision

2 - OPERATIONS : 2 793 000 €

000 - Hors opération : 8 000 €
Dépenses nouvelles : 8 000 €
- Achat Licence IV : 7 000 €
- Frais de notaire : 1 000 €

001 - Ecole des Moulins - Equipements et travaux : 66 000 €
Reports 2025 sur 2026 : 65 500 €
- Travaux de toiture : 56 000 € (Devis)

Dépenses nouvelles : 500 €

Projets / Idées :
2 classes maternelles (Demande de la Directrice)
- Peinture : 10 000 € en provision
- Rideaux : 5 000 € en provision

WC maternelles (Demande redondante)
- A modifier pour préserver l'intimité : 15 000 € en provision

002 - Dotation d'équipements pédagogiques : 4 000 €
Reports 2025 sur 2026 : 0 €
- Néant

Dépenses nouvelles : 4 000 €
- Dotation annuelle habituelle : 4 000 €, dont TNE 1 320 € sur le chargeur de tablettes

003 - Stade Jo Bothorel : 289 000 €
Reports 2025 sur 2026 : 1 584 000 €
- Vestiaires-Tribunes : 1 584 000 €

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 029-212902092-20260122-CM220126D00-DE

Dépenses nouvelles : - 1 295 000 €
Besoin budgétaire 2026
- Système d'arrosage performant avec enrouleur : 11 000 € en provision
- Container et aménagement lieu de convivialité près TS : 5 000 € (Vu Jean Bellec)
- Vestiaires-Tribunes : 273 000 €
289 000 €

Sur les vestiaires-Tribunes :
- Selon BMA le 13 janvier 2026, 53 000 € d'honoraires d'architecte seraient réglés en 2026.
- Il faudra y rajouter un lever topo complémentaire, des diagnostics avant déconstruction, pour 20 000 € en hypothèse.
Total : 73 000 € + 200 000 € en provision (vu FS le 15 janvier 2026)= 273 000 €
A noter :
Ces dépenses seront réglées par BMA dans le cadre de la MOD, et remboursées par la commune sur appels de fonds.
Réduction du report 2025 :
1 584 000 € - 289 000 € = 1 295 000 €

Projets / Idées :
Etude sur rénovation complète de l'EP du terrain B sous MOD du SDEF

005 - Bâtiments divers : 70 000 €
Reports 2025 sur 2026 : 53 000 €
- 53 000 €, dont ADAP en provision
- Dont rénovation des toilettes de la Cantine (10 870 €)
Dépenses nouvelles : + 17 000 €
- Provision

006 - Travaux hors MABC en zone rurale : 32 000 €
Reports 2025 sur 2026 : 29 000 €
- Pont de Kéribert - Fond de concours : 22 000 €
- Pont de Moulin d'Avoine / Etudes : 7 000 €
Dépenses nouvelles : 4 000 €
- Etude ING sur pont de Moulin d'Avoine : 4 000 €

Projets / Idées :
Pont Moulin d'Avoine à restaurer : 264 000 € estimatif /honoraires / Divers 10 % = 290 000 €

008 - Cimetière : 61 000 €
Reports 2025 sur 2026 : 40 000 €
- Caveaux et cavurnes : 40 000 €
Dépenses nouvelles : 21 000 €
- Columbarium : 21 000 €

009 - Chapelle Saint-Jean : 15 000 €
Reports 2025 sur 2026 : 15 000 €
- Rejointoiement grange : 15 000 € (Devis)
Dépenses nouvelles : 0 €

Projets / Idées :
- Sacristie sur menuiserie : 7 000 € (Cf mail SDAP du 4 décembre 2025 et devis Le Berre)
- Statue (s) à rénover (Le Maire en a parlé)
- Portail Ouest avec maçonnerie à refaire (Le Maire en a parlé)
- Vu Candio le 15 janvier 2026 : sondes humidité et étanchéité pour 5 000 €

010 - Mairie et Ti-Local : 30 000 €
Reports 2025 sur 2026 : 8 000 €
- Sol bureau DGS
- Appartement à maintenir en état
Dépenses nouvelles : 22 000 €
- Remplacement écran extérieur HS, à remplacer : 20 000 € en provision

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 029-212902092-20260122-CM220126D00-DE

Projets / Idées :
- Insonoriser le hall étage
- Salle du Conseil Municipal
  - Matériel de conférence :
    - Vidéo-projecteur sans fil
    - Magnétophone
    - Micro
  - Sol à rénover
- Etude extension / Rénovation Mairie à entamer (avec opération Ilot Mairie)

018 - Centre Technique Municipal : 45 000 €
Reports 2025 sur 2026 : 27 500 €
- Sanitaires à rénover : 10 000 € en provision
- Moteur tracteur : 15 500 €
- Stock de panneaux : 2 000 €

Dépenses nouvelles : 17 500 €
- Tracteur : 10 500 €
- Coffret électrique de chantier en provision
- Compresseur pour robot-tonte en provision
- Tablettes pour accès SIG en provision
- Panneaux sécurité en provision

023 - Chapelle Saint-Jaoua : 2 000 €
Reports 2025 sur 2026 : 0 €
Dépenses nouvelles : 2 000 €
- Installation électrique à revoir (si non prise en charge par CGV-CIEL) : 2 000 € en provision

025 - Dossiers fonciers : 270 000 €
Reports 2025 sur 2026 : 270 000 €
- Crédit Agricole : 70 000 € + 5 000 € = 75 000 €
- Fauré : 166 500 € + 3 500 € = 170 000 €
- Provision : 25 000 €, dont Cooper

026 - Restaurant scolaire : 0 €
Reports 2025 sur 2026 : 0 €
Dépenses nouvelles : 0 €

Projets / Idées :
- Système d'atténuation du bruit à trouver : 56 000 € selon étude rendue
- Armoire réfrigérée trop bruyante
- 60 chaises sonores à remplacer
- Vaisselle anti-bruit
- Armoire électrique (inter hors tableau)

028 - Forge : 20 000 €
Reports 2025 sur 2026 : 3 000 €
Dépenses nouvelles : annulation de reports : - 3 000 € + 20 000 €
- Remise à niveau de l'électronique suite à audit à commander : 5 600 €
- Parquet de la Forge, suite dégradation involontaire Ar Vro Bagan : 4 400 € (Avec recettes)
- Elingues : 10 000 € en provision

029 - Médiathèque : 15 000 €
Reports 2025 sur 2026 : 14 000 €
Dépenses nouvelles : annulation de reports : - 14 000 + 15 000 €
- Budget présenté par Stéphanie le 12 /12 (14 800 €)

031 - Salle Jean-Louis Le Guen : 0 €
Reports 2025 sur 2026 : 3 000 €
- Equipement espace de convivialité

Dépenses nouvelles : annulation de reports : - 3 000 €

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 029-212902092-20260122-CM220126D00-DE

032 - Salle de Sports des Ecoles : 26 000 €
Reports 2025 sur 2026 : 25 900 €
- Sol sportif : 20 000 € en provision
- Provision : 5 900 €
Dépenses nouvelles : 100 €

Projets / Idées :
- Sol lino de la salle Aber-Wrach
- Faux-plafonds des sanitaires
- Chaufferie souvent en panne / A remplacer
- Téléphones de sécurité
- Réfection de toiture à envisager + Centrale de production PV (SDEF) ? Devis L'Hostis ?

033 - Maison de l'Enfance : 44 000 €
Reports 2025 sur 2026 : 13 500 €
Dépenses nouvelles : 30 500 €
- Besoin budgétaire sur Mise aux normes Crèche : 44 000 €

034 - Salle Polyvalente : 26 000 €
Reports 2025 sur 2026 : 36 000 €
- Toiture ACA : 20 000 € en provision
- Film UV petites salles : 2 000 € en provision
- Provision : 4 000 €
Dépenses nouvelles : - 10 000 €

Projets / Idées :
- Sanitaires à rénover
- Réfection de toiture à envisager ?

035 - Opérations sous MOD SDEF : 204 000 €
Reports 2025 sur 2026 : 30 500 €
- Enfouissement 2025 - Cornouaille / Bretagne / Armor
Dépenses nouvelles : 173 500 €
Enfouissement de réseaux : 125 000 €
- Rue Laennec : 55 000 €
- Rue Kerglien : 20 000 €
- Rue de l'Argoat : 50 000 €
Eclairage public à rénover : 48 500 €
- Tariec (4 points lumineux) : 4 000 €
- Bourg (34 points lumineux) : 40 000 €
- Bourg (73 ampoules leds : 4 500 €

036 - Travaux urbains ponctuels : 172 000 €
Reports 2025 sur 2026 : 8 000 €
- 2 sucettes plans à remplacer : 5 000 € en provision
- Grilles d'affichage : 3 000 € en provision
Dépenses nouvelles : 164 000 €
- Ar Vanel 2 : talus à refaire au bord du Tro Ar Bourg (face Simone Veil) : 4 000 € (Devis)
- Protection des piétons par réduction de places de stationnement : 5 000 € en provision
- Marché à bon de commande : 150 000 €
- Signalétique commerces bourg vers les touristes à partir de la vélo-route : 1 000 € en provision
- Panneaux d'affichage sur les abri-bus : 1 000 € en provision
- Buses EP chez JC Cadre (qui prendrait en charge sa part) - Reste commune : 3 000 € (Devis)

Projets / Idées :
Rue Brizeux : Aménagement de sécurité sortie AV 2 ? Commune / Lotisseur ?

039 - Marché à bons de commande / Honoraires du SDEF : 10 000 €
Reports 2025 sur 2026 : 0 €
Dépenses nouvelles : 10 000 €
- 10 000 € en provision

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 029-212902092-20260122-CM220126D00-DE

053 - Immeuble boucherie épicerie : 370 000 €
Reports 2025 sur 2026 : 38 100 €
- Honoraire architecte
Dépenses nouvelles : 331 900 €
- Travaux selon architecte + Etudes et diagnostics : 280 000 €
- Travaux réseaux et imprévus : 45 000 €
- Etanchéité existant à reprendre ? : 6 900 €

056 - Résidence Seniors : 0 €
Reports 2025 sur 2026 : 0 €
Dépenses nouvelles : 0 €

Projets / Idées :
- Déconstruction Hangar Salaun

057 - Ilot Mairie : 50 000 €
Reports 2025 sur 2026 : 0 €
Dépenses nouvelles : 50 000 €
- Etude de faisabilité (Cap Architecture n'ayant fourni qu'une étude urbaine)

Projets / Idées :
- Déconstruction Fauré ? Crédit Agricole ? Coant ?

061 - Rue de Cornouaille / Hors SDEF : 16 000 €
Reports 2025 sur 2026 : 16 000 €
- Soldes
Dépenses nouvelles : 0 €

062 - Vidéo-protection : 132 000 €
Reports 2025 sur 2026 : 114 500 €
Dépenses nouvelles : 17 500 €
- Crédit complémentaire sur marché : 3 000 €
- Hors marché : 4 500 € en provision
- Local dédié dans Mairie : 10 000 € en provision

063 - VRD zone rurale : 234 000 €
Reports 2025 sur 2026 : 34 000 €
Dépenses nouvelles : 200 000 €
- MABC : 200 000 €, dont 20 000 € d'opération de busage.

41 - Aires de convivialité : 5 000 €
Reports 2025 sur 2026 : 0 €
Dépenses nouvelles : 5 000 €
- Jardin du Prat - Portique, 2 sièges : 4 300 € / 5 000 €

44 - Prise de participation : 100 €
Reports 2025 sur 2026 : 0 €
Dépenses nouvelles : 100 €
- SPL PFCA : 100 €

43 - Eaux pluviales : 50 000 €
Reports 2025 sur 2026 : 0 €
Dépenses nouvelles : 50 000 €
- Crédit d'études pour schéma EP, pour zone PRAT et autres : 50 000 € en provision

45 - Rue Laennec : 30 000 €
Reports 2025 sur 2026 : 0 €
Dépenses nouvelles : 30 000 €
- Suites remplacement de réseau d'eau et travaux SDEF : travaux urbains à étudier

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 029-212902092-20260122-CM220126D00-DE

054 - Opération non affectée : 496 900 €
Reports 2025 sur 2026 : 207 400 €
Dépenses nouvelles : 289 500 €

INVESTISSEMENT
Recettes

1 + 2 - MONTANT INVESTISSEMENT : 3 063 000 €

1 - HORS OPERATIONS : 2 387 000 €

Excédent d'investissement : 282 000 €
- 282 000 € à confirmer

Excédent de fonctionnement capitalisé : 1 029 390 €
- 919 500 € en 2025

Amortissements : 220 000 €
- 218 303 € en 2025
- 220 000 € en provision

Taxe d'Aménagement : 15 610 €
- 19 454 € en 2025
- 14 500 € en provision

FCTVA : 140 000 €
- Estimation : 140 000 €

Virement de la section de fonctionnement : 700 000 €
- Objectif : 700 000 €
- 2025 : 1 029 390 €

Emprunts : 0 €
Report 2025 en 2026 : 644 040 €
Recettes nouvelles : - 644 040 €

2 - OPERATIONS : 676 000 € (Subventions notifiées)

001 - Ecole des Moulins - Equipements et travaux : 112 000 €
Reports 2025 sur 2026 : 112 000 € (Etat)
Recettes nouvelles : 0 €

009 - Chapelle Saint-Jean : 83 000 €
Reports 2025 sur 2026 : 83 000 € (DRAC : 21 000 € - CR : 60 000 €)
Recettes nouvelles : 0 €

018 - Centre Technique Municipal : 2 000 €
Reports 2025 sur 2026 : 2 000 € (Nadara)
Recettes nouvelles : 0 €

033 - Maison de l'Enfance : 28 000 €
Reports 2025 sur 2026 : 28 000 € (CAF)
Recettes nouvelles : 0 €

055 - Requalification entrée Est du bourg : 354 000 €
Reports 2025 sur 2026 : 354 000 € (DSIL 22 et 23 / CR / CCPA)
Recettes nouvelles : 0 €

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 029-212902092-20260122-CM220126D00-DE

060 - Pumptrack : 18 000 €
Reports 2025 sur 2026 : 18 000 € (ANS)
Recettes nouvelles : 0 €

061 - Cornouaille : 14 000 €
Reports 2025 sur 2026 : 14 000 € (CCPA)
Recettes nouvelles : 0 €

062 - Vidéo-protection : 50 000 €
Reports 2025 sur 2026 : 50 000 € (CD29)
Recettes nouvelles : 0 €

41 - Jardins publics et aires de convivialité : 15 000 €
Reports 2025 sur 2026 : 15 000 € (CCPA)
Recettes nouvelles : 0 €

*
**

Les Conseillers Municipaux,
Sur proposition de Fatima Salvador,
A - dans le rapport d'orientations budgétaires 2026 :

- **étudient le contexte actuel économique international, national et local,**
- **prennent connaissance de la situation financière de la commune de Plouvien et de communes comparables,**

B - Etudient les orientations budgétaires pour l'année 2026,
C - Débattent de ces orientations (Kristell Lainé s'interrogeant sur les raisons du retard de l'encaissement de certaines subventions dont celle relative à l'aménagement de la place de la Gare et de la rue de la Libération),
D - Donnent acte au Maire de la tenue de ce débat.

PLOUVIEN, le 28 janvier 2026
Hervé OLDANI,



Maire de PLOUVIEN.